

**DESTRUCTION DE PIGEON RAMIER
PERIODE du 11 FEVRIER au 30 JUIN 2010**

DECLARATION

Le Soussigné : Nom
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :

Déclare procéder, entre le **11 février et le 30 juin 2010**, à la destruction de pigeon ramier, dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2009, sur les cultures ci-après désignées – 1 poste fixe par tranche de 3ha ou fraction de 3ha.

COMMUNE	SECTION	PARCELLE	CULTURE	SURFACE
.....
.....
.....

NOM DES TIREURS AUTORISES

Fait à
Le
signature

Visa de l'Administration

Le présent imprimé devra être adressé pour validation, à la Sous-Préfecture du lieu de destruction ou, pour l'arrondissement de Lille à la DDAF (service chasse BP 505- 59022 Lille Cedex), accompagné d'une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du déclarant.

**SEULES LES DEMANDES COMPLETES SERONT TRAITEES.
TOUTE PERSONNE DEVRA, POUR PROCEDER A LA DESTRUCTION DE PIGEON RAMIER, ETRE EN POSSESSION DU PRESENT DOCUMENT VALIDE.**

BILAN DE PRELEVEMENT A ADRESSER AVANT LE 15 JUILLET 2010

A : DDAF service chasse BP 505 – 59022 LILLE CEDEX

Le soussigné

Nom : Prénom :

Déclare avoir , pendant la **période du 11 février au 30 juin 2010**, prélevé :

COMMUNE	Nombre de pigeons ramiers prélevés
.....